

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
NORD**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
De la commune de BEUGNIES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	15	13

Séance du 08 juillet deux mille vingt quatre

L'an deux mille vingt quatre

et le 08 juillet

à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
sous

la présidence de Monsieur ERNESTI Maire

Présents : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, GLOBEZ,
CORDIEZ, CARLIER, MASY, MAIRIAUX, Mmes
PLACE, LOCCOCIOLO, KRZYZANIAK,**Procurations** : Mme LAWRENCE à Mme PLACE, Mr
PODEVIN à Mr ERNESTI**Absent** : Mr PRZESZLO, Mme ERNESTI**Secrétaire de séance** : Mme PLACE**Date de la Convocation**

Mardi 02 juillet 2024

- **Délibération portant création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1000 habitants**

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 01 septembre 2024 d'un emploi permanent d'assistante scolaire dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires. Les horaires seront modulables.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an (maximum 3 ans) compte tenu des besoins au sein de la collectivité justifiant l'application de l'article L.332-8-3° du code précité.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un minimum d'expérience de 1 an auprès d'un établissement scolaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID.: 059-215900788-20240708-2024_682-DE



Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°2019-1415 du 19 décembre 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire**